



OCT 30 1986

**NOTICE OF APPROVAL**

**AVIS D'APPROBATION**

Issued by statutory authority of  
the Minister of Consumer and Corporate  
Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir  
statutaire du Ministre de Consommation  
et Corporations à la demande de:

Brantford Scale Limited  
392 Hardy Road  
Brantford, Ontario  
N3T 5N9

for the following devices:

pour les appareils suivants:

DEVICE TYPE /  
TYPE D'APPAREIL:

MANUFACTURER /  
FABRICANT:

Electronic Digital Weight Indicator /  
Indicateur pondéral électronique à  
affichage numérique.

Consolidated Controls Corp.  
15 Durant Avenue  
Bethel, Connecticut, USA

MODEL DESIGNATIONS /  
DÉSIGNATIONS DES MODÈLES:

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /  
CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

ES 3000

10,000 counts are available for  
weight display with division size  
internally selected by 1, 2, 5, 10, 20,  
50, 0.5, 0.2, 0.1, 0.01, 0.02, 0.05,  
0.001, 0.002, 0.005, 0.0001, 0.0002 and  
0.0005. / Pouvoir de résolution de  
10 000 pour l'affichage du poids  
déterminé par réglage interne de la  
valeur des échelons, soit 1, 2, 5, 10,  
20, 50, 0.5, 0.2, 0.1, 0.01, 0.02,  
0.05, 0.001, 0.002, 0.005, 0.0001,  
0.0002 et 0.0005.

NOTE: This approval applies only to  
devices, the design, composition,  
construction and performance of which  
are, in every material respect,  
identical to that described in the  
information submitted and are typified  
by the sample(s) submitted by the  
applicant for evaluation for approval  
in accordance with sections 14 and 15  
of the Weights and Measures Regula-  
tions. The following is a summary of  
salient features only.

REMARQUE: La présente approbation ne  
vise que les appareils dont la concep-  
tion, la composition, la construction  
et le rendement sont identiques, en  
tout point, à ceux qui sont décrits  
dans la documentation reçue et pour  
lesquels des échantillons représenta-  
tifs ont été fournis par le requérant  
aux fins d'évaluation, conformément aux  
articles 14 et 15 du Règlement sur les  
poids et mesures. Ce qui suit est une  
brève description de leurs principales  
caractéristiques.

## SUMMARY DESCRIPTION:

The approved device is an electronic digital micro-processor controlled weight indicator with ASCII 20 MA serial printer communication capabilities.

The operator's controls consist of:

Ten numeric buttons designated 0 through 9 used for the entering of Tare and other numeric data.

"ZERO" used to zero the device.

"GROSS/NET" provides switching from gross mode to net mode.

"TARE" provides the entering of tare via the numeric buttons when the device is in the net mode.

"lb/kg" used to switch the device from metric mode to avoirdupois and vice versa.

"TARE RECALL" used to recall an existing tare value from the memory of the device.

"PRINT/CLEAR" used to initiate data transmission to peripheral devices. This button is also used to clear the device.

Front panel annunciators are as follows: Centre Zero, Net, Minus, and lb/kg.

The enclosure is constructed from steel and is sealed externally with lead seal and wire or with tamper proof paper seal. However, the design is such that it cannot be sealed as per the requirements of SGM3/10.

## DESCRIPTION SOMMAIRE:

L'appareil approuvé est un indicateur pondéral électronique à affichage numérique, commandé par micro-processeur, avec possibilité de communication avec une imprimante ASCII 20 de la série MA.

Les commandes de l'opérateur sont les suivantes:

Dix touches numérotées 0 à 9 qui servent à l'introduction de la tare et des autres données numériques;

une touche "ZERO" utilisée pour remettre l'appareil à zéro;

une touche "GROSS/NET" qui permet de passer du mode de détermination du poids brut au mode de détermination du poids net;

une touche "TARE" utilisée pour l'introduction d'une tare au clavier numérique lorsque l'appareil est réglé en mode de détermination de poids net;

une touche "lb/kg" qui permet de passer du mode métrique au mode avoirdupois ou vice versa;

une touche "TARE RECALL (rappel de la tare)" qui sert à rappeler une tare existante mise en mémoire dans l'appareil;

une touche "PRINT/CLEAR" utilisée pour amorcer la transmission des données à des périphériques. Elle sert également à effacer les données affichées.

Les voyants suivants sont réunis sur le panneau avant de l'appareil: Centre Zero (centre du zéro), Net, Minus (moins) et lb/kg.

Le boîtier est en acier et il est scellé de l'extérieur au moyen d'un fil métallique et d'un sceau en plomb ou au moyen d'un sceau inviolable en papier. A cause de sa construction, l'indicateur ne peut pas toutefois être scellé selon les exigences de la directive ministérielle SGM3/10.

## APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein having been evaluated in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, approval is hereby granted pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, and certification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations.

## APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus ayant fait l'objet d'une évaluation aux fins d'approbation conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, une approbation est accordée par les présentes en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, et doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement.



W.R. Virtue

Chief  
Legal Metrology Laboratories

Chef  
Laboratoires de la Métrologie légale

FILE/Dossier: O6922-B1012  
PROJECT/Projet: AP-ML-86-0035

OCT 30 1986

